

Bruxelles, le 20 octobre 2014

**COMMUNICATION AUX RÉVISEURS AGRÉÉS
NOTE 2014-7**

Chères Consœurs
Chers Confrères

Concerne: Formation Solvabilité II

L'ICCI organise, de concert avec l'IRAIF, une formation « Solvabilité II » répartie sur deux jours, à savoir les 5 et 18 novembre 2014. Cette formation a notamment pour objectif d'expliquer la collaboration – annoncée dans la circulaire NBB_2014_02 – avec les commissaires concernant la vérification de l'ensemble de l'information quantitative et du reporting narratif que les entreprises et les groupes d'assurances et de réassurance doivent fournir à la Banque Nationale de Belgique.

Des représentants de la Banque exposeront les attentes de la Banque à l'égard des commissaires des entreprises concernées en attendant la mise en œuvre effective de la nouvelle réglementation Solvabilité II.

Les orateurs commenteront également les programmes de travail élaborés à la demande de la Banque, qui seront utilisés dans le cadre de la vérification précitée des informations transmises à la Banque.

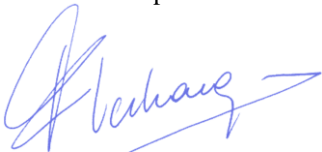
Vous trouverez plus d'information concernant cette formation sur le site de l'ICCI (www.icci.be).

Notez que vous devez vous inscrire sept jours ouvrables avant la date de la formation (respectivement le 24 octobre 2014 et le 5 novembre 2014).

* * * * *

N'hésitez à m'adresser, ou à un autre membre du Comité de direction ou Virgile Nijs (virgile.nijs@gmail.com), vos éventuelles questions ou remarques à propos du contenu de la présente communication.

Nous vous prions de croire, chères Consœurs, chers Confrères, en l'expression de nos sentiments distingués.



Frank Verhaegen
Président